

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES



A partir du 2 septembre 2014, la Communauté de Communes Cœur de Brenne mettra en place sur son territoire, la réforme des rythmes scolaires.

Le nouvel emploi du temps de votre enfant sera le suivant :

Maternelle Mézières en Brenne

| | 7h30 | 9h | 12h | 13h30 | 15h45 | 16h15 | 18h30 |
|-----------------|-------------------|-------------------|--------|-------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|
| Lundi | ALSH PERISCOLAIRE | ALSH PERISCOLAIRE | Classe | ALSH PERISCOLAIRE | Classe | Nouvelles activités (TAP) 0h30 | ALSH PERISCOLAIRE |
| Mardi | ALSH PERISCOLAIRE | ALSH PERISCOLAIRE | Classe | ALSH PERISCOLAIRE | Classe | Nouvelles activités (TAP) 0h30 | ALSH PERISCOLAIRE |
| Mercredi | ALSH PERISCOLAIRE | ALSH PERISCOLAIRE | Classe | ALSH PERISCOLAIRE | ALSH PERISCOLAIRE | ALSH PERISCOLAIRE | ALSH PERISCOLAIRE |
| Jeudi | ALSH PERISCOLAIRE | ALSH PERISCOLAIRE | Classe | ALSH PERISCOLAIRE | Classe | Nouvelles activités (TAP) 0h30 | ALSH PERISCOLAIRE |
| Vendredi | ALSH PERISCOLAIRE | ALSH PERISCOLAIRE | Classe | ALSH PERISCOLAIRE | Classe | Nouvelles activités (TAP) 0h30 | ALSH PERISCOLAIRE |

 Nouvelles activités (TAP)  Classe  ALSH PERISCOLAIRE

Afin de réduire la journée, le départ du transport scolaire est avancé à 16h15 tous les soirs, il fonctionnera également le mercredi avant et après la classe.

La garderie (*Alsh périscolaire*) fonctionnera, comme auparavant, avant et après l'école. Le service sera payant de 7h30 à 8h30 et de 17h00 à 18h30 et sera gratuit de 8h30 à 9h00 et de 16h15 à 17h00 en parallèle des transports scolaires. La facturation pour le service payant se fera chaque mois, par titre de recettes.

(Tarifs consultables sur le site suivant – <http://www.coeurdebrenne.fr/>)

Les Temps d'activités périscolaires (TAP) :

Les Temps d'Activités Périscolaires seront organisés selon la réglementation en vigueur (taux d'encadrement de direction et d'animation, qualification des animateurs...)
Ils feront l'objet d'une déclaration auprès de la DDCSPP et d'un contrôle de cette administration.

Les temps d'activités périscolaires seront organisés en 4 séances de 0h30 par semaine par cycle de vacances à vacances et par catégorie d'âge, dès la rentrée.

Les activités seront gratuites.

Elles seront non obligatoires. Cependant, l'inscription d'un enfant aux TAP constitue un engagement de fréquentation sur le période.

- Les activités prévues : Motricité, Réalisation d'un conte, Yoga, Art du cirque, Activités manuelles...

L'organisation des mercredis :

Après le temps d'enseignement, il n'y aura pas de service de restauration scolaire.

Trois possibilités vous sont proposées à partir de 12h00 :

1. vous pourrez récupérer votre enfant entre 12h00 et 12h30 à la garderie (service gratuit).
2. votre enfant utilisera les transports scolaires après la classe pour un retour à domicile.
3. Vous pourrez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs du mercredi à Saint Michel en Brenne (service payant – tarifs consultables sur le site suivant - <http://www.coeurdebrenne.fr/>) :
 - après la classe, le transport sera organisé pour rejoindre le centre. Ce service est compris dans le prix d'inscription.
 - le repas de midi, les activités et le goûter seront compris dans le tarif.
 - vous pourrez récupérer votre enfant à ST MICHEL EN BRENNES au maximum à 18h30.

Les inscriptions pour les mercredis se feront au plus tard le lundi précédent avant 17h au 02.54.38.18.60